

**Réunion du 13 Février 2015
2015/002**

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Dinan
Commune de Languédias

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANGUEDIAS
SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2015**

: :

L'an deux mil quinze, le treize février, à dix-huit heures quinze minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11, Présents : 09 : Votants : 11

Date de convocation et d'affichage : 05 Février 2015

Etaient présents : Jérémy DAUPHIN, Jean-Yves NEDELLEC, Hélène DANIEL, Amans GAUSSEL, Christian GICQUEL, Marina DEROUILLAC, Graziella WERNER, Jérôme THOMAS, Yannick JAMEAULT.

Etaient absentes : Anne JEHANNO, Kerry SHEPPARD

Pouvoirs : Anne JEHANNO à Jean-yves NEDELLEC

Kerry SHEPPARD à Marina DEROUILLAC

A été élue secrétaire de séance : Graziella WERNER

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la réunion précédente et demande si un complément ou des modifications doivent être apportés.

Le procès-verbal est adopté.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-01 **Objet : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 * BUDGET COMMUNE**

M. le Maire présente le compte de gestion de la commune établi par M. le Trésorier de Jugon les Lacs pour l'année 2014.

Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion de la commune.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-02 **Objet : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier se fait présenter par M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, le compte administratif 2014 dressé par M. Jérémy DAUPHIN, Maire :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 292 894.78

Recettes 398 220.88

Excédent de fonctionnement de clôture 105 326.10

Section d'INVESTISSEMENT

Déficit 2012 4 537.40

Dépenses 127 178.41

Recettes 132 261.21

Excédent d'investissement de clôture 545.40

Reste à réaliser (dépenses) 7 398.00

Reste à réaliser (recettes) 0.00

Au moment de passer au délibéré et au vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat du vote est le suivant

Votants 10 : Pour 10*contre 0*abstention 0

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-03 Objet : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 * LOTISSEMENT « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

M. le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion pour le lotissement communal « Domaine Pierre DUTHILLEUL » établi par M. le Trésorier de Juron les lacs pour l'année 2014. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif « budget annexe lotissement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte le compte de gestion du lotissement communal « Domaine Pierre DUTHILLEUL ».

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-04 Objet : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte de gestion du Trésorier se fait présenté par M. Jean-Yves NEDELLEC, adjoint, le compte administratif 2014 dressé par M. Jérémy DAUPHIN, Maire :

Section de FONCTIONNEMENT

Dépenses 223 251.71

Recettes 223 251.71

Section d'INVESTISSEMENT

Dépenses 191 934.46

Recettes 191 934.46

Au moment de passer au délibéré et au vote, Monsieur le Maire quitte la salle.

Le résultat du vote est le suivant :

Votants 10 : Pour 10*contre 0*abstention 0

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-05 Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER GENERATIONNEL**

M. le Maire rappelle :

- les diverses dispositions prises concernant ce dossier.
- Que le mode de passation du marché est la procédure adaptée article 28 du CMP
- Que l'avis d'appel à concurrence a été publié dans Ouest-France 22 le 24 décembre 2014.
- Que la réception des offres est fixée au lundi 16 Février 2015 à 12 h.
- Que la réunion d'ouverture des plis est fixée au Lundi 16 février 2015 à 14 h
- Qu'il ne faut plus tarder pour mettre en place les plantations, la saison s'achevant.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-06 Objet : **Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement sécurité RD 89**

M. le Maire rappelle les dispositions prises lors des réunions des 19 décembre 2014 et 23 janvier 2015

Il précise :

- Que des travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont été entrepris par le Syndicat de Quélaron au niveau de la Burie.
- Qu'afin de coordonner les travaux du Syndicat de Quélaron et ceux prévus par la commune, en accord avec les trois adjoints, il a demandé un devis à la CISE TP qui s'élève à 2 340 € TTC pour l'empierrement et la stabilisation de l'accotement à partir de la Burie sur une longueur de
- Que dans l'urgence, il a pris l'initiative avec l'accord des trois adjoints de signer le devis pour que les travaux soient réalisés en même temps que ceux du Syndicat. De ce fait, une partie du chemin piétonnier est réalisé, il restera à mettre en place les potelets en bois pour la protection du cheminement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la décision prise par M. le Maire et les Adjoints.

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

- Décide :
 - Que ces travaux seront inscrits à l'opération 191 « Aménagement de Voirie »
 - D'ouvrir les crédits nécessaires soit 2 400 €, crédits qui seront repris au budget primitif de 2015.
 - De donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions pour mener à bien ce dossier.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-07 Objet : **REFORME TERRITORIALE**

M. le Maire rappelle :

- Qu'aujourd'hui, il existe 5 échelons administratifs locaux : La Commune, la Communauté de Communes, le Pays de Dinan, le Département et la Région, avec des compétences partagées et des financements croisés.
- Qu'il est proposé une nouvelle organisation entre les communautés de communes en fixant le seuil de ces communautés à 20 000 habitants minimum.
- Qu'avec M. Didier IBAGNE, Maire de Trébédan, ils ont fait parvenir le 16 septembre 2014 aux Maires ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de Plancoët/ Plélan un courrier dans lequel, ils font part de leur vision concernant la prochaine réorganisation territoriale et ce qui pourrait respecter les limites géographiques du Pays de Dinan, en effet :
 - A l'échelle du Pays de Dinan, il y a déjà des documents fondateurs comme la charte, le SCOT, le SIG..., cette échelle de travail est très intéressante pour porter des projets économiques vitaux pour le territoire.
 - Grâce aux multiples structures (Conseil de Développement, Initiative Pays de Dinan, Leader, Pays Touristique, Mission Locale...) et initiatives (culturelles, économiques, associatives...) qui gravissent autour de lui, il existe une réelle appartenance et identification de la population au Pays de Dinan.

Pour ces raisons et dans ce contexte, M. le Maire demande aux élus de la commune de se prononcer pour que les fusions des communautés de communes restent dans les limites géographiques du Pays de Dinan afin d'assurer une cohérence politique, économique, touristique et une compréhension territoriale simplifiée pour la population du Pays de Dinan.

M. le Maire souhaite également que le territoire retenu moteur pour ces fusions soit Dinan Communauté, communauté de communes la plus importante du Pays de Dinan actuellement.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu, à l'unanimité:

- Souhaite que ces fusions prennent les directions présentées par M. le Maire

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-08 Objet : **CHARTRE DU CONSEIL**

M. le maire rappelle :

- qu'il a été décidé de rédiger « Une charte du Conseil », intentions, relations et organisation.
- Que chaque conseiller a été destinataire du projet.

Il demande à chacun de s'exprimer.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Adopte la « Charte du Conseil » annexée.

Conseil municipal de Languédias 2014-2020

Charte du Conseil

Intentions, relations et organisation

Nous, membres du conseil municipal de la commune de Languédias, élu-e-s par les citoyennes et citoyens pour les représenter pendant six ans, définissons dans la présente charte les intentions et principes qui nous semblent essentiels afin de répondre au mieux à ce mandat.

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

Intérêt général

Quoi qu'il arrive, nous gardons à l'esprit que nous sommes au service du bien commun, c'est à-dire de l'intérêt général et non de tel ou tel intérêt particulier. À l'échelle de la commune de Languédias, nous voyons l'intérêt général comme **l'attention aux justes besoins de nos concitoyennes et concitoyens d'aujourd'hui et de demain, et la protection de l'environnement et du vivant**, en conscience de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures.

En cas de conflit entre différents intérêts qui vont pourtant dans le sens du bien commun, nous considérons les besoins des différentes parties pour agir avec discernement et trouver des solutions acceptables pour toutes et tous.

Le parfait bien commun est encore un idéal. Concrètement, nous faisons donc de notre mieux pour y tendre. La conscience que nous en avons s'enrichit collectivement de chacun de nos points de vue singuliers.

Dans ces mandats au service de l'intérêt général, nous veillons à ne pas prendre les choses de façon personnelle, et à prendre chacun-e du recul au besoin pour bien distinguer les fonctions publiques que nous endossons, de nos vies privées.

Relation

En conscience de ces premiers principes auxquels nous adhérons toutes et tous, nous respectons aussi les chemins différents pris par chacun-e de nous pour y participer en fonction de ses compétences et expériences personnelles.

Nous préférons travailler dans la confiance et la bienveillance. Nous pouvons nous apporter mutuellement de l'écoute ou du soutien, en cas de besoin. La convivialité, vécue ensemble au quotidien et dans les rencontres informelles que nous partageons, est aussi une chance de faciliter nos relations et donc la bonne réalisation de nos missions.

Lorsque des désaccords ou des tensions apparaissent entre nous, nous essayons de les mettre à jour sans délai, de les expliciter et de les résoudre de façon juste et créative, de sorte qu'ils ne nuisent pas à notre organisation mais au contraire améliorent notre compréhension mutuelle.

Réunions

Le conseil se réunit au moins une fois par mois, et fixe les dates de ses réunions ordinaires au moins deux mois à l'avance afin de permettre une meilleure anticipation calendaire. On s'accorde ensemble sur les rendez-vous les plus confortables pour tout le monde.

Les réunions durent jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour. Si néanmoins la durée de la réunion vient à dépasser les limites acceptables par certains des membres du conseil présents, les points restants en suspens sont renvoyés au prochain conseil.

L'ordre du jour est établi à l'avance par le maire, en intégrant les propositions des différentes commissions, et adressé à tout le conseil. La priorisation des points est établie à discrétion du maire.

Néanmoins des points courants peuvent être rajoutés au besoin dans les questions diverses.

Les compte-rendus sont établis par le secrétariat de mairie, à partir des notes prises sur le registre et le cas échéant d'autres notes, et partagés publiquement (par affichage ou autre) aussitôt que possible pour que les citoyen-ne-s de la commune puissent facilement les consulter et participer ainsi aux questions publiques.

Décisions

Les décisions courantes sont prises au sein de chaque commission ou par le maire et ses Adjointes, avec information simple des autres membres du conseil : l'information bien partagée favorise la coordination collective.

Les décisions importantes (c'est-à-dire impliquant des conséquences irréversibles, des durées longues, engageant des frais importants, etc.), sont prises sur proposition d'un-e des membres ou d'une commission, par consentement de tous les membres du conseil, ordinairement au sein des réunions ordinaires, en cas d'urgence par réunion extraordinaire ou consultation téléphonique.

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

Nous tendons à prendre ces décisions importantes sur le principe du consentement. Le consentement est un principe au service de l'intelligence collective : non pas parfaite unanimité, mais absence d'objections formulée. Les objections formulées ont pour intentions l'amélioration des décisions prises par le conseil, dans l'intérêt général, et non les préférences personnelles.

Ainsi parfois une décision qui présente une difficulté pourra être repoussée pour être repensée et améliorée. Cependant, en cas de force majeure ou de blocage, le maire pourra décider de soumettre une proposition au vote à la majorité simple, selon les usages républicains.

Outils d'animation

Le maire peut s'il le souhaite décider de déléguer son pouvoir d'animation pour tout ou partie d'une réunion à l'un-e des membres du conseil, sur proposition soumise à objection. Le conseil se donne la possibilité d'introduire au besoin des outils d'intelligence collective dans l'animation des réunions publiques, des réunions de conseil et des réunions de travail thématiques : tours d'inclusion et de clôture, météo collective, tours de parole, gestiques de décision, boule de neige, pense-écoute... et tout autre outil d'animation qui pourra faciliter l'émergence d'une meilleure conscience collective des questions à traiter, d'une meilleure réflexion partagée, de plans d'actions plus créatifs ou de prises de décision plus sympas.

En signant cette charte, chacun-e de nous souscrit en son nom à ces principes partagés. Elle est révisable sur proposition d'amélioration d'un des membres du conseil, et approbation au consentement de tous les membres.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-09 **Objet : DOSSIER CARRIERES**

M. le Maire signale à l'assemblée qu'il a demandé aux services des domaines de Saint-Brieuc d'évaluer les terrains situés au Tertre du Houx et fait part de l'estimation.

Il signale également qu'il a reçu un courrier en date du 05 Février 2015 du Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc le convoquant le mercredi 18 février à 10 h afin d'entendre prononcer l'autorisation de la vente par adjudication amiable ou de gré à gré d'un ou plusieurs immeubles.

Les sujets ci-dessous n'étant pas à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire demande s'ils peuvent être examinés ou alors inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

A L'unanimité des membres présents, la décision est prise de les étudier et de prendre les décisions qui s'imposeront.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-10 **Objet : REAMENAGEMENT DE PRETS**

M. le Maire rappelle à l'assemblée :

- ✓ Que par courrier en date du 02 janvier 2015, il a sollicité auprès du Crédit Mutuel Arkéa, un rendez-vous avec un conseiller afin de faire le point sur les différents prêts.
- ✓ Que suite à sa demande, il a reçu une première proposition dans laquelle l'indemnité de renégociation n'était pas intégrée au capital.
- ✓ Qu'il a demandé une nouvelle simulation avec l'intégration au capital de l'indemnité de renégociation.
- ✓ Que chaque conseiller a été destinataire de la proposition initiale et de celle qu'il a négocié, à savoir, l'intégration de l'indemnité de réaménagement dans le capital pour le prêt 0421 0160698 01 :

Capital restant dû après l'échéance du 30/06/2015	59 626.57€
Indemnités de 10% du capital restant dû	5 962.65€
Durée	11 ans
Echéances constantes (amortissement progressif)	6 520.12€
Total des intérêts	6 132.10€
Commission d'engagement	200.00€

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

Il demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la démarche effectuée par M. le Maire
- Donne son accord pour le réaménagement du prêt n° 04210160698 01 dans les conditions énoncées précédemment à savoir :
 - **Capital restant dû après l'échéance du 30/06/2015** **59 626.57€**
 - **Indemnités de 10% du capital restant dû** **5 962.65€**
 - **Durée** **11 ans**
 - **Echéances constantes (amortissement progressif)**
6 520.12€
 - **Total des intérêts** **6 132.10€**
 - **Commission d'engagement** **200.00€**
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents (avenants, nouveaux contrats etc.) et prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-11 **Objet : RENEGOCIATION DE PRETS
ETALEMENT DES CHARGES**

M. le Maire rappelle que par délibération, il a été décidé de renégocier deux prêts :

- l'un auprès du Crédit Agricole des Côtes d'Armor (prêt n° 00194839906, délibération du 23 janvier 2015)
- l'autre auprès du Crédit Mutuel Arkéa, (prêt n° 0421 0160698 01, délibération du 13 février 2015)

Il précise que les indemnités de renégociation ont été recapitalisées.

Il propose de « lisser » les pénalités liées à la renégociation de la dette sur plusieurs années et demande à chacun de s'exprimer quant à la suite à donner.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

- ✓ décide de porter à **12 ans** la durée d'étalement des dépenses liées aux indemnités de renégociation recapitalisées.
- ✓ Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-12 **Objet : PHOTOCOPIEUR**

M. le Maire signale à l'assemblée que le photocopieur de la mairie est hors d'usage.

Il donne la parole à M. Jean-Yves NEDELLEC, chargé du suivi de ce dossier qui présente les diverses offres qu'il a en sa possession.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de tous les éléments du dossier, en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité donne son accord pour :

- L'achat d'un photocopieur auprès de Copie Conseil de Vannes, conformément au devis en date du 03 février 2015, montant TTC 2040.00 € et pour la garantie proposée.
- Inscrire la dépense en investissement, à l'opération 187 « Acquisitions de Matériels »
- Ouvrir les crédits nécessaires soit 2 100 €, crédits qui seront repris au budget primitif de 2015.
- Donner pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents et prendre toutes les décisions pour mener à bien ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité

M. le maire rappelle les dispositions communales prises concernant ce dossier.

Il précise :

- qu'en compagnie des adjoints, il a reçu le Jeudi 5 février à 18 h Mme Lydie BOQUET de la Société FormAccès chargé du suivi du dossier afin de présenter le rapport intermédiaire des audits réalisés sur la commune et fait part du compte-rendu :
 - Evaluation faite à 140 650 € HT
 - Une dérogation d'étalement des travaux devra être demandée en Préfecture.
 - Un budget annuel devra être constitué....
- Que les documents sont consultables au secrétariat.

Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement sécurité RD 89

M. le Maire signale :

- Que « l'écluse » est mise en place au niveau du pont de la Beauflaie
- Que la durée de « test » est prévue sur trois mois

Après débat, il est proposé qu'après les trois mois, un questionnaire soit distribué dans les boîtes aux lettres des riverains afin de savoir si les véhicules roulent moins vite, si il y a plus de sécurité et si ces essais apportent satisfaction.

A l'issue, le conseil décidera de la pérennité du système.

M. Maire signale que les socles sont réalisés au lieu-dit « La Vieuville », afin de décaler comme prévu le panneau d'entrée de la commune de manière à faire ralentir à 50kms /heure les véhicules.

Eolien

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire d'un courrier en date du 4 février 2015 émanant de la Sté ABO WIND relatif à la poursuite du projet (rencontre avec les propriétaires et locataires des parcelles potentiellement concernées par le projet, installation d'un mât de mesure, diagnostics environnementaux etc.)

Radiateurs appartement RDC au presbytère

M. le Maire fait part de la demande écrite des locataires du logement du RDC du presbytère concernant la mise en place de nouveaux radiateurs plus économique.

Le conseil émet un avis favorable.

Des devis vont être demandés et soumis aux conseillers lors d'une prochaine réunion.

Association CHEMINS ET PATRIMOINE DE LANGUEDIAS et COLLETIF PEUPLE DES CARRIERES

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 02 février 2015 émanant de M. Jean GUERIN et Mme Jacqueline BESREST concernant une demande d'exonération du prix de location de la salle polyvalente pour l'organisation d'un évènement réparti entre les communes de Languédias et du Hinglé (exposition itinérante, panneaux et photos, conférence animée par deux auteurs passionné de granit...).

A l'unanimité, le Conseil émet un avis favorable pour mettre gratuitement la salle à la disposition de ces deux associations.

Fête de la Bretagne 2015

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 04 février 2015 transmis à Mme Eva DEGL'INNOCENTI, Directrice de Corsiosolis, émanant de M. Jean GUERIN, Président de l'association Chemins et Patrimoine de Languédias et de Mme Anne JEHANNO, chargée de la commission Patrimoine de Languédias relatif à l'annulation du projet pour l'année 2015 au vue des conditions qui ne sont pas réunies.

Le conseil municipal prend note de cette décision.

Panneaux de signalisation en béton

M. le Maire fait part d'un mail qu'il a reçu d'un collectionneur qui souhaite acquérir les deux panneaux en béton qui ont été enlevés lors de la mise en place de la nouvelle signalisation routière route de Trédias. L'offre s'élève à 400 € pour les deux.

Réunion du 13 Février 2015
2015/002

Le conseil avant de répondre à cette demande souhaite que de la publicité soit faite concernant cette cession de bien communal.

Subvention Contrat de Territoire

M. le Maire rappelle que dans le cadre de la revoyure des Contrat de Territoire 2010/2015, une subvention de 20 640 € a été attribuée à la commune pour des travaux d'infrastructures routières. Il signale que le directeur de l'ARD de Dinan passera le mardi 24 février dans la matinée pour faire le point et voir si cette subvention peut être affectée à d'autres travaux que ceux prévus dans la délibération initiale.

Réunion d'information Contrats Départementaux de Territoire

M. le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de l'invitation pour le vendredi 20 Février pour une réunion d'information sur les contrats départementaux de territoire, organisée par le président du Conseil général des Côtes d'Armor.

Cette réunion permettra de présenter les dispositions des nouveaux contrats de territoire, débattues par l'Assemblée départementale lors de la dernière session budgétaire.

Conseil d'école

M. le maire donne la parole à Jean-Yves NEDELLEC et Marina DEROUILLAC qui font part du compte rendu du dernier conseil d'école.

Concernant l'école de Languédias, Mme Marina DEROUILLAC rappelle :

- qu'il n'y a pas d'eau chaude dans les toilettes, que de ce fait, il est difficile d'être exigeant avec les enfants sur le lavage des mains alors qu'il n'y a que de l'eau froide.
- Que les toilettes ne sont pas isolées, qu'il y fait très froid.

Il est décidé d'effectuer quelques travaux et de mettre en place un radiateur et un petit chauffe-eau.

Bulletin Municipal

Amans et Marina font le point sur « l'avancée » de leur travail concernant le prochain bulletin.

Elections Départementales

Les tours de garde pour le 22 Mars sont répartis entre les conseillers disponibles.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.
Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Jérémy DAUPHIN

**Réunion du 13 Février 2015
2015/002**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-01 Objet : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 *
BUDGET COMMUNE**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-02 Objet : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
BUDGET COMMUNE**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-03 Objet : **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 *
LOTISSEMENT « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-04 Objet : **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
LOTISSEMENT « Domaine Pierre DUTHILLEUL »**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-05 Objet : **AMENAGEMENT DU TERRAIN DES SPORTS
POUR LA DYNAMISATION DU CENTRE BOURG DANS UN PROJET INTER
GENERATIONNEL**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-06 Objet : **Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement
sécurité RD 89**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-07 Objet : **REFORME TERRITORIALE**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-08 Objet : **CHARTRE DU CONSEIL**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-09 Objet : **DOSSIER CARRIERES**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-10 Objet : **REAMENAGEMENT DE PRETS**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-11 Objet : **RENEGOCIATION DE PRETS*ETALEMENT DES
CHARGES**

Séance du 13 Février 2015 n° 2015-002-12 Objet : **PHOTOCOPIEUR**

QUESTIONS DIVERSES

Accessibilité *Aménagement D89 et place de l'église * Aménagement sécurité RD 89* Eolien *Radiateurs
appartement RDC au presbytère *Association CHEMINS ET PATRIMOINE DE LANGUEDIAS et
COLLETIF PEUPLE DES CARRIERES* Fête de la Bretagne 2015*Panneaux de signalisation en béton
Subvention Contrat de Territoire* Réunion d'information Contrats Départementaux de Territoire* Conseil
d'école *Bulletin Municipal *Elections Départementales

SIGNATURES

Jean-Yves NEDELLEC 1 ^{er} Adjoint	Graziella WERNER 2 ^{ème} Adjointe	Christian GICQUEL 3 ^{ème} Adjoint	Anne JEHANNO
Marina DEROUILLAC	Jérôme THOMAS	Hélène DANIEL	Kerry SHEPPARD
Amand GAUSSEL	Yannick JAMEAULT		